

CODE VESTIMENTAIRE

Année scolaire 2024-2025

| COMPORTEMENT ATTENDU | CONSÉQUENCES LOGIQUES POSSIBLES |
|---|--|
| <p>L'école est un milieu d'apprentissage où le respect des autres se démontre aussi par nos choix vestimentaires.</p> <p>La longueur des robes, des bermudas, des shorts et des jupes doit être d'une longueur minimale à la mi-cuisse.</p> <p>Mon pantalon et/ou mon chandail recouvrent le bas du dos et le ventre (nombril).</p> <p>Mon chandail ou ma camisole ne révèle pas mes sous-vêtements ou ma poitrine.</p> <p>Mon chandail est sans message ou images inappropriés.</p> <p>Le port de la casquette, du capuchon ou de tout couvre-chef n'est pas permis en classe.</p> <p>Pour ma sécurité, je dois être chaussé adéquatement et de façon sécuritaire.</p> <p>Je porte mes chaussures en tout temps.</p> | <p>Les conséquences possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Avertissement verbal;• Changement du ou des vêtement(s);• Au besoin, l'élève porte un chandail des Rapides disponible au secrétariat de l'école.• Appel aux parents. |

Pour un résumé de ce qui est permis ou interdit, voir la page suivante.

N.B. Chaque situation d'écart de conduite est évaluée au cas par cas.

CODE VESTIMENTAIRE

Bretelles



Bretelles ayant au minimum 2 doigts de largeur



Pantalon ou jupe court(e)



Pantalon court ou jupe plus bas(se) que le bout des doigts lors que le bras est en position allongée



Sandales « gougounes »



Sandales attachées à la cheville



Chandail bedaine



Chandail cachant le ventre (nombril)



Casquette et capuchon en classe



Aucun accessoire sur la tête en classe



Les intervenants se réservent le droit de demander à un ou une élève de cacher certaines parties de son corps s'ils jugent que la tenue vestimentaire n'est pas appropriée en milieu scolaire.